



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 7 juillet 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11490-2018, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-01-9200 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS ET À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION, AFIN D'AJOUTER, EN CAS DE REBOISEMENT OBLIGATOIRE, UNE NOUVELLE CONDITION À L'ÉMISSION DE CERTAINS TYPES DE PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION.**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 23 juillet 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier